

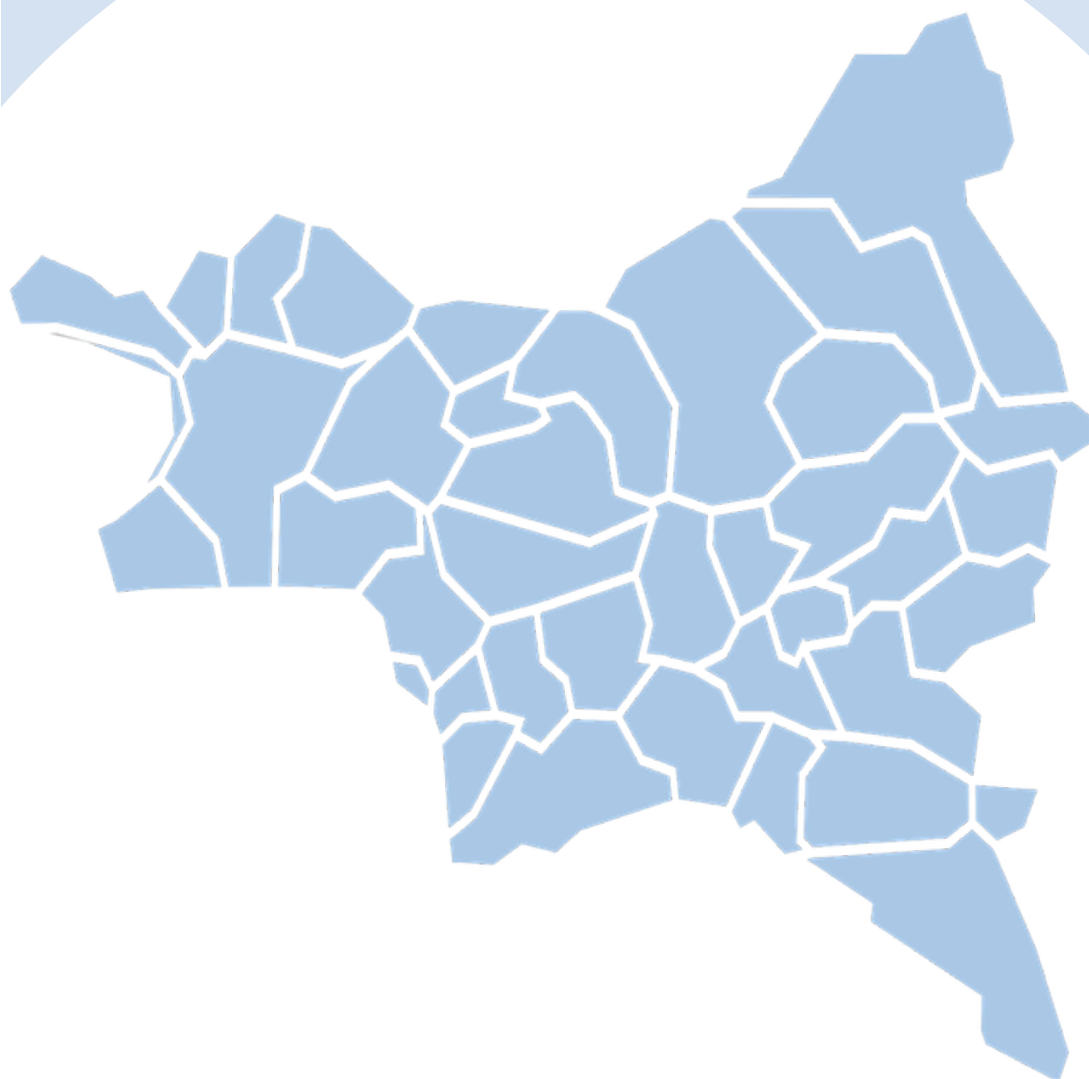


**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accueil des étrangers

en Seine-Saint-Denis



PRÉAMBULE

Bienvenue en Seine-Saint-Denis.

Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans vos premières démarches administratives et pratiques afin de faciliter votre installation et votre intégration.

Il rassemble les informations essentielles concernant vos droits, vos obligations et les services disponibles dans le département pour vos démarches liées au séjour, à la santé, à l'emploi, à l'éducation, à la vie quotidienne et à l'accès aux droits sociaux.

Vous y trouverez également des conseils utiles pour mieux vous orienter et bénéficier de l'accompagnement proposé par les institutions publiques et les associations locales.

VOS DROITS ET DEVOIRS

En France, chaque personne bénéficie de droits fondamentaux mais a aussi des devoirs pour vivre ensemble dans le respect des règles républicaines.

PRINCIPES RÉPUBLICAINS



Liberté

liberté de conscience,
d'expression, de culte,
de circulation.



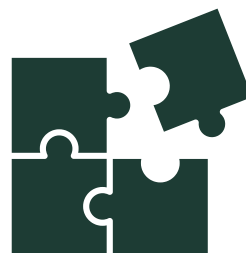
Égalité

mêmes droits pour tous,
quelle que soit l'origine, la
religion, le sexe ou la
situation.



Fraternité

solidarité et respect
entre toutes les
personnes.



Laïcité

séparation des
religions et de l'État ;
neutralité des
services publics.

VOS DROITS ET DEVOIRS

Égalité femmes-hommes

- Droit de travailler et d'étudier librement.
- Égalité de rémunération entre femmes et hommes.
- Protection contre les violences, le harcèlement et les mariages forcés.

Numéro d'écoute violences femmes
3919 (gratuit, 24h/24)

Droit du travail

- Tout emploi doit faire l'objet d'un contrat écrit (CDD, CDI, intérim).
- Droit à un salaire minimum (SMIC).
- Droit à 5 semaines de congés payés par an.
- Protection par le Code du travail et les conventions collectives.

 **Adresse de l'unité
départementale :**

Îlot C 6 Boulevard
Maurice Thorez,
93 000 Bobigny

 **Courriel :**

idf-ut93.renseignements@drieets.gouv.fr

 **Permanence téléphonique
renseignements
en droit du travail :**

du lundi au vendredi
9h00-12h00
0 806 000 126

Devoirs civiques

- Respecter les lois et règlements.
- Payer ses impôts et cotisations sociales.
- Assurer la scolarisation obligatoire des enfants de 3 à 16 ans.
- Respecter les autres, l'espace public et l'environnement.

Lutte contre les discriminations

Toute discrimination liée à l'origine, au sexe, à la religion, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle est interdite par la loi.

En cas de discrimination, recours possibles auprès du Défenseur des droits et du Référent territorial de lutte contre les discriminations liées à l'emploi.

Délégué du Défenseur des droits Seine-Saint-Denis

<https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues>



Référent territorial de lutte contre les discriminations liées à l'emploi - Seine-Saint-Denis

@ Courriel : lcd-emploi@aci-asso.fr

Annuaire des Maisons de justice et du droit (MJD)

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/mjd>



Numéros d'urgence

Enfance en danger :

119

SAMU
(urgences médicales) :

15

Pompiers
(incendie, accidents) :

18

Police/justice :

**17 (urgence),
ou 114 (SMS)**

PARCOURS D'UN ÉTRANGER PRIMO-ARRIVANT EN SEINE-SAINT-DENIS

Démarches prioritaires à effectuer dès votre arrivée en Seine-Saint-Denis

Valider votre Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS)

Vous disposez d'un délai maximum de 3 mois pour effectuer cette validation en ligne.

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/vls-ts/demarches/etape/numero-visa>



Engager votre démarche liée au séjour en fonction de votre situation sur le site officiel de la préfecture de la Seine-Saint-Denis

www.seine-saint-denis.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous



Répondre à la convocation de l'OFII (si vous êtes concerné)

Cette étape est obligatoire et comprend :

- La visite médicale OFII ;
- La signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ;
- Les tests de positionnement en français ;
- L'orientation vers les cours de FLE ;
- Les formations civiques obligatoires.

Vous trouverez dans ce guide l'ensemble des démarches nécessaires (Remise à niveau, emploi, formation, santé, logement, mobilité, etc.).

Conseil pratique : Conservez toujours une copie papier et numérique de vos documents officiels (passeport, justificatif de domicile, actes d'état civil, titre de séjour, récépissés, etc.).

PARCOURS D'UN DEMANDEUR D'ASILE

Arrivée en Seine-Saint-Denis

Contacter la Plateforme téléphonique

 **Téléphone :** 01 42 50 09 00

GUDA

Guichet Unique Demandeur d'Asile

Enregistrement de la demande, empreintes, attestation de demande d'asile, orientation vers hébergement et allocations (ADA).

OFPRA

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Dépôt du dossier (sous 21 jours), convocation à entretien individuel, décision sur la protection internationale.

 **Adresse :** 201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

CNDA (en cas de recours)

Cour Nationale du Droit d'Asile

Si refus de l'OFPRA, possibilité de recours devant la CNDA.

 **Adresse :** 35 rue Cuvier, 93558 Montreuil Cedex

En cas de besoin, n'hésitez pas à solliciter l'aide d'un travailleur social, d'une association spécialisée ou d'un Point d'Accès aux Droits pour être accompagné dans vos démarches administratives.

DOMICILIATION (ADRESSE ADMINISTRATIVE)

Pour effectuer des démarches administratives (Inscription à France travail, ouverture des droits, etc.), il est indispensable d'avoir une adresse postale officielle.

Si vous n'avez pas d'adresse, il faudra faire une demande de domiciliation.

La domiciliation est valable 1 an, renouvelable, et permet de recevoir :

- Courrier administratif (CAF, CPAM, impôts...),
- Convocations officielles,
- Attestations nécessaires pour ouvrir des droits sociaux.

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Chaque mairie dispose d'un CCAS qui peut attribuer une adresse de domiciliation aux personnes sans domicile stable.

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ccas/seine-saint-denis-93>



Associations agréées pour les domiciliations

Certaines associations proposent la domiciliation pour les personnes en grande précarité, demandeurs d'asile ou réfugiés.

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/listing-des-organismes-agrees-a-la-domiciliation-a1000.html>



SÉJOUR, INTÉGRATION ET ASILE

Pour toute démarche liée au séjour ou à l'asile, vérifiez votre situation sur le site officiel de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis :

Pour comprendre les démarches :

www.seine-saint-denis.gouv.fr/Demarches/Etrangers



Pour savoir comment engager votre démarche :

www.seine-saint-denis.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous



ANEF

Plateforme numérique dédiée aux étrangers en France

La majorité des démarches se font désormais en ligne sur l'ANEF

(validation VLS-TS, demandes/renouvellements de certains titres, naturalisation, changements d'adresse, etc.).

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>



Téléphone de la plateforme ANEF : 0806 001 620

OFII

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Démarches :

- Convocations OFII après arrivée et/ou délivrance du visa long séjour pour la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR)
- Orientation vers cours de FLE et formation civique (CIR),
- Regroupement familial : procédure gérée par l'OFII (dépôt et suivi).

 **Adresse de l'OFII 93 :** 13 rue Marguerite-Yourcenar, 93000 Bobigny

 **Courriel :** Intégration – bai.bobigny@ofii.fr
RF – rf-usagers-93@ofii.fr

 **Site Internet :** <https://www.ofii.fr>

AGIR 93

Accompagnement global d'intégration des Réfugiés

Dispositif d'accompagnement global sur prescription de l'OFII : logement, emploi, formation, apprentissage du français, droits sociaux...

 **Adresse :** 15 – 17 Promenade Jean Rostand, 93000 Bobigny

OFPRA

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Démarches :

- Dépôt du dossier d'asile sous 21 jours (par courrier recommandé),
- Entretien individuel avec interprète si besoin,
- Décision de l'OFPRA : notification par courrier ou sur la plateforme numérique

 **Adresse :** 201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

 **Téléphone :** 01 58 68 10 10

 **Site Internet :** www.ofpra.gouv.fr

ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN, EXAMEN CIVIQUE ET MAÎTRISE DU FRANÇAIS

Contrat d'engagement républicain Obligatoire

Toute demande ou renouvellement de titre de séjour nécessite la signature du contrat d'engagement à respecter les principes de la République.

Vous vous engagez notamment à respecter :

- Les valeurs républicaines,
- La laïcité,
- L'égalité femmes-hommes,
- Les lois françaises.

À compter du 1er janvier 2026, certaines démarches de séjour et de naturalisation impliquent de nouvelles obligations liées à l'intégration républicaine.

Personnes concernées

Vous êtes concerné si vous demandez :

- Une carte de séjour pluriannuelle,
- Une carte de résident (10 ans),
- La nationalité française.

Des aménagements ou dispenses pour l'examen civique et maîtrise du français sont prévus dans certaines situations (Bénéficiaires de la protection internationale, ressortissants de nationalité algérienne, raisons médicales et personnes de plus de 65 ans).

Examen civique (obligatoire)

- QCM de 40 questions,
- Organisé par l'État via l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
- À passer dans un centre agréé.

L'examen porte sur :

- Les valeurs et principes de la République,
- Les institutions françaises,
- Les droits et devoirs,
- Des notions d'histoire, géographie, culture et de vie en société.

Préparation et inscription :

<https://formation-civique.interieur.gouv.fr>



Maîtrise du français : Niveau exigé

- Carte de séjour pluriannuelle : Niveau A2
- Carte de résident : Niveau B1
- Nationalité française : Niveau B2

Pour justifier du niveau de français requis, vous devez fournir un test ou diplôme reconnu par l'État, passé dans un centre agréé.

- **TCF** – Test de connaissance du français (France Éducation International),
- **TEF** – Test d'évaluation du français (Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France),
- **DEL F / DAL F** – Diplômes de français général,
- **DFP** – Diplôme de français professionnel,
- **Diplômes universitaires d'études françaises.**

<https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>



<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/candidat/test-evaluation-francais/tefirn/presentation/>



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAM

 **Adresse :** 5-11 Promenade Jean Rostand, 93018 Bobigny Cedex
 **Téléphone** 3646 (prix d'un appel local)
 **Site Internet :** www.ameli.fr

Protection Universelle Maladie

PUMA

La PUMA permet à toute personne résidant en France de manière stable et régulière d'avoir droit à la prise en charge de ses frais de santé, même sans activité professionnelle.

Dépôt du dossier : directement auprès de la CPAM

 **Adresse :** 5-11 Promenade Jean Rostand, 93018 Bobigny Cedex

Complémentaire Santé Solidaire

CSS

Demander la CSS pour compléter le remboursement des soins, si les revenus sont modestes.

Dépôt du dossier : Directement auprès de la CPAM, sur place ou en ligne :

 **Adresse :** 5-11 Promenade Jean Rostand, 93018 Bobigny Cedex
 **Site Internet :** www.ameli.fr

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PASS

Consultations médicales gratuites et accès aux soins hospitaliers pour les personnes uniquement sans couverture sociale.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont proposées aussi bien en milieu hospitalier (PASS hospitalières) qu'en ville (PASS de ville),

Adresse des PASS en Seine-Saint-Denis :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/annuaires-permanences-dacces-aux-soins-de-sante-pass-hospitalieres-de-ville-et-equipes-mobiles>



Protection maternelle et infantile

PMI

Suivi médical gratuit pour les enfants de moins de 6 ans et accompagnement des femmes enceintes.

En France, la santé et la protection sociale sont des droits fondamentaux. Les démarches prioritaires à réaliser sont :

- Faire la demande à la CPAM pour la couverture santé et vérifier son éligibilité à la Complémentaire Santé Solidaire,
- Utiliser les PASS en cas d'absence de couverture,
- Contacter la PMI pour les enfants et la maternité,

Adresses de PMI en Seine-Saint-Denis :

<https://seinesaintdenis.fr/enfance-education-jeunesse/petite-enfance/centrespmi/>



Santé mentale

Les dispositifs de santé mentale du territoire permettent d'orienter les personnes vers des structures d'écoute, de diagnostic, de suivi psychologique ou psychiatrique, adaptées à leurs besoins.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/equipes-mobiles-dispositifs-territorialisés-daller-vers-aupres-des-personnes-en-grande-precarite>



LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Demande de logement social

Faire une demande de logement social en mairie ou en ligne.

www.demande-logement-social.gouv.fr



Hébergement d'urgence

En cas de besoin immédiat, composer le 115 (appel gratuit, 24h/24).

Le 115 oriente vers des places d'hébergement (centres d'accueil, hôtels sociaux, associations).

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Faire la demande de labellisation auprès d'un travailleur social.

[https://seinesaintdenis.fr/solidarite/
action-sociale/le-service-social/](https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/)



Centres Communaux d'Action Sociale CCAS

Présents dans chaque mairie, les CCAS accompagnent pour les demandes d'aides sociales, d'hébergement, ou pour constituer un dossier logement.

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ccas/seine-saint-denis-93>



Associations d'aide et d'hébergement

Plusieurs associations proposent de l'accompagnement social et de l'hébergement temporaire.

Se renseigner auprès des CCAS ou des Services sociaux départementaux :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ccas/seine-saint-denis-93>



<https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/>



Conseil : Préparez un dossier complet avec justificatifs (revenus, identité, famille).

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Caisse d'Allocations Familiales

CAF

La CAF verse des aides financières pour soutenir les familles, les personnes en difficulté et favoriser l'insertion sociale.

 **Adresse principale :** CAF de Seine-Saint-Denis : 93024 Bobigny cedex
 **Téléphone** 3230 (prix d'un appel local)
 **Site Internet :** www.caf.fr

Des antennes locales CAF existent également dans plusieurs communes :

<https://www.lassuranceretraite-idf.fr>



Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNAV

La CNAV gère la retraite de base du régime général pour les salariés, travailleurs indépendants et certains demandeurs d'emploi.

 **Adresse :** CS 70009, 93166 Noisy le GRAND Cedex
 **Téléphone** 3960 (service et appel gratuits)
 **Site Internet :** www.ameli.fr

AGIRC ARRCO

Retraite Complémentaire

L'AGIRC-ARRCO gère la retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé.

Agence conseil retraite Agirc-Arrco de Saint-Denis :

 **Adresse :** 5 Rue Pleyel, 93200 Saint-Denis
 **Téléphone** 0 970 660 660

Agence conseil retraite Agirc-Arrco d'Aulnay-sous-Bois :

 **Adresse :** 7 Rue des Écoles, 93600 Aulnay-sous-Bois
 **Téléphone** 0 973 888 888
 **Site Internet :** <https://www.agirc-arrco.fr/departement/93/>

Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH

La MDPH est l'organisme unique de référence pour toutes les démarches liées au handicap.

MDPH de Seine-Saint-Denis :

 **Adresse :** Immeuble Pulse, 44 rue Proudhon,
93200 Saint-Denis
 **Téléphone :** 01 43 93 86 86
 **Site Internet :** <https://place-handicap.fr/>

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AGEFIPH

L'AGEFIPH soutient l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle finance des aides, accompagne les employeurs et collabore avec les acteurs spécialisés (Cap Emploi, France Travail, MDPH, associations...).

AGEFIPH Île-de-France :



Adresse :

128-130, rue de la Boétie, 75008 Paris



Téléphone

0 800 11 10 09 (service et appel gratuits)



Site Internet :

<https://www.agefiph.fr/>

Services sociaux départementaux

Les travailleurs sociaux du département vous accompagnent selon vos besoins : logement, aides financières, insertion, aides alimentaires, suivi social...

Le Service social vous accueille sur l'un de ses 33 sites près de chez vous :

<https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/>



Points conseil budget

PCB

Les PCB proposent un accompagnement gratuit et confidentiel pour mieux gérer son budget et prévenir le surendettement.

Trouver le PCB le plus proche :

https://idf.drieets.gouv.fr/sites/idf.drieets.gouv.fr/IMG/pdf/2021.12.02_coordonnees_grand_public.pdf



France Services : Les services publics près de chez vous

Des guichets uniques qui regroupent plusieurs services publics.
(Ne permettent pas les démarches liées au séjour)

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-services-publics/France-Services-vos-services-publics-pres-de-chez-vous>



ACCÈS À LA JUSTICE

Aide juridictionnelle

AJ

L'aide juridictionnelle permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais d'avocat, d'huissier ou d'expertise si vos ressources sont modestes.

La demande se fait au moyen du formulaire officiel :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/16146>



A envoyer en courrier recommandé ou à déposer directement au Bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal judiciaire de Bobigny (rez-de-chaussée).

Dépôt possible également en ligne via le portail officiel :

<https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/authentification>



Conseil : joignez toutes les pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatifs de ressources, copie de la décision contestée).

ACCÈS À LA JUSTICE

Tribunal judiciaire de Bobigny

Le Tribunal judiciaire est compétent pour l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis (famille, logement, litiges civils, travail, successions...).

Tribunal judiciaire de Bobigny :

 Adresse :	173 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93008 Bobigny Cedex
 Téléphone :	01 48 95 13 93
 Site Internet :	https://www.cours-appel.justice.fr/paris/tribunal-judiciaire-de-bobigny

Tribunal administratif de Montreuil

Le Tribunal administratif est compétent pour les recours contre les décisions de l'administration (préfecture, mairie, impôts, DALO...).

Tribunal administratif :

 Adresse principale :	7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil
 Téléphone :	01 49 20 20 00
 Site Internet :	www.montreuil.tribunal-administratif.fr

Conseil : attention aux délais de recours. Contactez rapidement un avocat ou une permanence juridique.

Conseil de prud'hommes de Bobigny

Le Conseil de prud'hommes règle les litiges individuels entre salariés et employeurs liés au contrat de travail (licenciement, salaire, harcèlement, etc.).

Conseil de prud'hommes :

 Adresse :	1 rue Michel de l'Hôpital, 93000 Bobigny
 Téléphone :	01 48 95 16 30
 Site Internet :	https://www.justice.fr/fiche/saisir-conseil-prud-hommes-cph

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Inscription scolaire :

L'école est gratuite et obligatoire de 3 à 16 ans

L'inscription des enfants se fait auprès de la mairie du lieu de résidence.

Toutes les mairies du département :

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/mairie>



Classes UPE2A

Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants

Dispositif de soutien linguistique pour les enfants primo-arrivants afin d'apprendre le français et suivre la scolarité.

Faire la demande au moment de l'inscription au CASNAV :

<https://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article917>



Pour un primo-arrivant, les premières démarches sont :

- Inscrire ses enfants à l'école via la mairie.
- Demander un soutien linguistique via les classes UPE2A.
- S'inscrire à des cours de français via l'OFII, Greta ou associations.
- Profiter des médiathèques gratuites pour l'accès aux livres et au numérique.

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Apprentissage du français pour adultes

Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
OEPRE



Associations locales



https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/brochure_a5_apprendre_le_francais_003_.pdf



<https://www.reseau-alpha.org/>

Se renseigner auprès des mairies



<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/mairie>

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Accès à l'université pour les étrangers

Les étrangers peuvent s'inscrire à l'université en France, sous certaines conditions :

- Avoir un diplôme équivalent au baccalauréat.
- Obtenir une attestation de comparabilité auprès du Centre ENIC-NARIC (reconnaissance des diplômes étrangers).

Déposer un dossier directement auprès des universités ou des écoles.

**Les établissements d'enseignement supérieur
et les organismes de recherche en Île-de-France**
enseignementsup-recherche.gouv.fr



Validation des diplômes étrangers (ENIC-NARIC)

Permet d'obtenir une attestation de comparabilité pour faire reconnaître un diplôme étranger en France.

Centre ENIC-NARIC France :



Adresse :

1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex

Site Internet :

www.france-education-international.fr

Bibliothèques et médiathèques

L'accès est gratuit pour lire, emprunter des livres, utiliser ordinateurs et internet. Certaines proposent aussi des ateliers de français.

Adresses des bibliothèques et médiathèques :

<https://www.tourisme93.com/bibliotheques-mediathèques.html>



EMPLOI ET INSERTION

France Travail

Inscription obligatoire pour rechercher un emploi, bénéficier d'allocations chômage, suivre des formations et accéder aux offres.

Actualisation mensuelle obligatoire : chaque mois, vous devez actualiser votre situation sur votre espace France Travail pour ne pas perdre vos droits (allocations, accompagnement, statut de demandeur d'emploi...).

Des agences existent dans chaque grande ville du département :

Téléphone : 3949 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Site Internet : <https://www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail/saint-denis-93200>

Conseil : Demandez un accompagnement auprès de France Travail pour les primo-arrivants. Cette inscription vous permettra d'être orienté vers les ALI ou les Missions Locales, en fonction de votre situation et de vos besoins.

Missions Locales

Jeunes de 16 à 25 ans

Pour un primo-arrivant, les étapes prioritaires sont :

- S'inscrire à France Travail pour accéder à l'emploi et aux formations.
- Les jeunes de 16-25 ans doivent se rapprocher de la Mission Locale.
- Suivre des formations financées par la Région (y compris en français).
- Contacter des associations d'insertion pour un accompagnement social et professionnel.
- Faire reconnaître ses diplômes étrangers via ENIC-NARIC.

Accompagnement personnalisé pour les jeunes en recherche d'emploi, de formation ou d'orientation.

Liste complète des mission locales :

<https://www.unml.info/trouver-ml/>



EMPLOI ET INSERTION

Formations professionnelles

Région Île-de-France et Département pour les bénéficiaires du RSA

La Région et le Département financent des formations qualifiantes et linguistiques pour les demandeurs d'emploi et primo-arrivants.

Informations et inscription via :

- <https://oriane.info/>
- <https://formation-rsa.seinesaintdenis.fr/>
- ou via France Travail



GRETA 93 :



Adresse : 52 rue Léopold Réchossière, 93300 Aubervilliers



Site Internet : <https://www.forpro-creteil.org/formation/greta/greta93/>

Associations d'insertion et chantiers solidaires

Structures proposant des parcours d'insertion par l'activité économique (travail rémunéré et accompagnement social).

Liste des structures en Seine-Saint-Denis :

<https://insereco93.com/>



EMPLOI ET INSERTION

Création et reprise d'entreprise

Plusieurs structures accompagnent les primo-arrivants dans leurs projets d'entrepreneuriat : conseils, financements, incubateurs et formations.

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI 93) :



Adresse : 191 avenue Paul Vaillant Couturier, 93000 Bobigny
Site Internet : www.cci-paris-idf.fr

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA IDF Seine-Saint-Denis) :



Adresse : 91-129 Rue Édouard Renard, 93000 Bobigny
Site Internet : <https://www.cma-idf.fr/lieux/cma-idf-seine-saint-denis>

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) :

Micro-crédit et accompagnement pour les créateurs d'entreprise n'ayant pas accès aux banques.



Site Internet : www.adie.org

INPI (Institut national de la propriété intellectuelle)

Démarches liées à la propriété intellectuelle et formalités d'entreprises (dont la création et la fermeture d'une entreprise).



Site Internet : www.inpi.fr

Conseil : Avant toute création, demandez un rendez-vous diagnostic gratuit auprès d'un conseiller CCI ou ADIE pour sécuriser votre projet.

VIE QUOTIDIENNE

Échange du permis de conduire pour les étrangers

Les personnes étrangères titulaires d'un permis de conduire obtenu dans leur pays d'origine peuvent demander un échange contre un permis français, sous conditions :

- Le permis doit être valide et délivré avant l'arrivée en France.
- Le pays d'obtention doit avoir un accord de réciprocité avec la France.
- La demande doit être faite dans les 12 mois suivant l'acquisition du premier titre de séjour.

La demande se fait en ligne sur le site de l'ANTS.

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Sans échange dans les délais, il faudra passer le permis français.

Transports

En Île-de-France, les déplacements se font en métro, bus, tramway et RER.

- Les titres de transport sont chargés sur Passe Navigo.
- Tarif réduit pour certains bénéficiaires (allocataires de la CAF, RSA, demandeurs d'asile, jeunes de moins de 26 ans...).

Agence Île-de-France Mobilités / RATP :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/cartes/points-de-vente>



Dans la vie quotidienne, il est recommandé de :

- Toujours valider son titre de transport (contrôle fréquent).
- Demander des aides au transport si éligible (CAF, Région Île-de-France).
- Ouvrir rapidement un compte bancaire, indispensable pour le logement, l'emploi et les prestations sociales.
- Réaliser les démarches auprès du centre des impôts.

VIE QUOTIDIENNE

Banque

Tout résident en France a le droit à un compte bancaire.

- Si une banque refuse l'ouverture, il est possible de demander la procédure de « droit au compte » via la Banque de France.
- Le compte permet de recevoir un salaire, des allocations et de payer ses dépenses.

Banque de France – Succursale de Seine-Saint-Denis :

 Adresse :	1 Rue des Usines Babcock, 93120 La Courneuve
 Téléphone :	34 14
 Site Internet :	www.banque-france.fr

Services des impôts

Pour réaliser vos déclarations d'impôt, régulariser votre situation fiscale ou obtenir des informations.

Annuaire des services des impôts des particuliers sur la Seine-Saint-Denis:

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/sip>



 Téléphone :	0 809 401 401 ou 01 87 56 64 40
 Site Internet :	www.impots.gouv.fr

Mentions

Ce guide a été conçu, réalisé et diffusé par l'Association de Conseil et d'Insertion (ACI).

Nous vous remercions de ne pas en reproduire le contenu sans autorisation expresse de l'association.

Il fera l'objet de mises à jour régulières afin de garantir la fiabilité des informations et de répondre au mieux aux besoins des publics.

Pensé comme un outil d'orientation et de première information, ce guide a pour vocation de vous accompagner dans vos démarches et de faciliter votre intégration et insertion.

Il s'inscrit dans l'engagement constant de l'ACI à réinventer l'accueil et l'accompagnement, pour les rendre plus accessibles, plus humains et toujours mieux adaptés à chaque parcours.

Pour toute question ou demande d'appui, vous pouvez nous contacter :
Association de Conseil et d'Insertion (ACI) : secretariat@aci-asso.fr